



SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 30 septembre 2022

N° : 2022-84
OBJET : Programme Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) de l'agglomération
lyonnaise : convention de partenariat 2023-2029

Date de la convocation : **Vendredi 23 septembre 2022**

Secrétaire de Séance : **M. VIEIRA**

L'an deux mille vingt-deux, le trente du mois de septembre, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis. Cette réunion a eu lieu au Grand Parc Miribel Jonage (Salle Paris 2024).

Nombre de délégué-e-s : 30	Présent-e-s : 20	en droits de vote : 67
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 6	en droits de vote : 26
	Votant-e-s : 26	en droits de vote : 93

Liste des présent-e-s :	nombre de votes /délégué-e
METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE 5
	M. BENZEGHIBA 5 + 5
	MME CREUZE 5 + 5,5
	MME DEHAN 5
	MME EL FALOUSSI 5
	M. GOMEZ 5
	MME GROSPERRIN 5
	M. QUINIOU 5 + 1,5
	M. RAY 5
	MME REVEYRAND 5
	M. SELLES 5
	M. VIEIRA 5 + 5
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET 4
CCMP	M. LARIVE 1,5
	MME TERRIER 1,5
LYON	M. CHAPUIS 5,5 + 5
	MME TOMIC 5,5
VILLEURBANNE	M. BRISSARD 4

	M. VERMEULIN	
DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
	M. ALLOIN (SUPPLEANT)	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3
JONAGE	M. BARGE	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	MME LE GREN	1
NEYRON	M. BRIERE	1
NIÉVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir:-

Mme Tomic à Mme Creuze / Mme Groperrin à M.Vieira / M.Athanaze à M.Chapuis/ M.Gomez à M.Benzeghiba/
M.Terrier à M.Quiniou/ M.Brissard à M.Vermeullin

Madame la Présidente expose,

La Métropole de Lyon a porté entre 2016 et 2022 un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) à l'échelle du SCOT de l'agglomération lyonnaise, qu'elle reconduit avec ses partenaires en allant plus loin en termes d'ambition pour répondre aux enjeux de préservation de la ressource en eau et de la biodiversité, sur la période 2023-2029.

Les Programmes Agro-Environnementaux et Climatiques sont des projets territoriaux à dimension agricole et environnementale. L'objectif est **d'accompagner le changement de pratiques agricoles vers des pratiques favorables à la préservation de l'environnement**. Ainsi, en fonction des enjeux de son territoire, chaque PAEC dispose de plusieurs mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC). Lors de la mise en place d'un PAEC, **les agriculteurs volontaires s'engagent à mettre en œuvre des MAEC** en respectant certaines pratiques au sein de leur exploitation, par un système de contractualisation pour 5 années, en contrepartie d'aides financières (FEADER/Métropole – Etat).

Deux grands enjeux environnementaux sont ciblés au travers du nouveau PAEC : l'eau et la biodiversité. Il s'agira :

- d'améliorer et de préserver la qualité de l'eau dans la zone de sauvegarde de l'Est lyonnais et en particulier au sein des aires d'alimentation de captages,
- de préserver la ressource en eau en quantité sur le territoire en réduisant les prélèvements,
- de lutter contre l'érosion de la biodiversité en maintenant des milieux agricoles favorables à son développement ainsi qu'en encourageant les pratiques agricoles qui la préservent.

Des périmètres d'intervention prioritaires ont été retenus. Le Grand Parc Miribel Jonage est concerné par les deux enjeux, ainsi des mesures Biodiversité et Eau seront possibles sur notre territoire.

Pour piloter et animer ce PAEC, la Métropole s'associe avec de nombreux partenaires du milieu agricole et environnemental.

L'animation autour des mesures Biodiversité se fera dans le cadre d'un partenariat associant principalement le Conservatoire des espaces naturels et la chambre d'agriculture du Rhône et des collectivités.

L'animation autour des mesures Eau agricole passera par un poste d'animation du programme captages de la régie publique de l'eau (eau publique du Grand Lyon) et un groupement d'acteurs agricoles, qui sera retenu à l'issue du processus de passation d'un marché public.

Ainsi, pour ce nouveau PAEC, il est envisagé **sur le territoire du Grand Parc** que le SYMALIM soit un relai de l'animation du programme.

Afin de définir les modalités de partenariat entre la Métropole de Lyon et les partenaires du PAEC, une convention est proposée. Elle précise les obligations et responsabilités de chacun, les actions à mettre en œuvre et la volumétrie.

Le temps d'animation pour le SYMALIM, délégué en grande partie à la Segapal, est évalué à 12,5 jours par an. L'animation peut être financée à 100%.

Le projet de convention sera envoyé par voie d'additif.

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer le projet de convention qui sera envoyé par additif ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente
Catherine CREUZE

